

Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rc

Mc

I



11089359

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

- 1 JUIN 2011

Le Greffier délégué
Greffe *B. Maubour*

N° d'entreprise : 0896.318.107

Dénomination(en entier) : **AGENCE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DE DISON**(en abrégé) : **ADL**Forme juridique : **ASBL**Siège : **RUE ALBERT IER, 66 4820 DISON****Objet de l'acte : Modification statutaire - Nominations**

En séance du 07 avril 2011, l'Assemblée générale adopte, à l'unanimité, les statuts coordonnés suivants (cf. statuts coordonnés) :

1. Objet de l'acte : Constitution – Statut – Conseil d'Administration

De remplacer dans les membres du Conseil d'Administration, Mme Mahaux Séverine, conseillère communale, née à Verviers le 31 mars 1974, belge domiciliée rue du Bois, 75 à 4820 Dison par

Monsieur IVENS Gérard, Conseiller communal, né à Verviers, le 6 octobre 1954, belge, domicilié rue du Corbeau, 234 à 4820 Dison.

Entre les soussignés :

- La Commune de Dison représentée par son Conseil communal en les personnes de :- Monsieur MAWET Jean-Paul, Echevin des affaires économiques, né à Verviers, le 25 juillet 1956, belge, domicilié clos du Stockay, 8 à 4821 DISON ;

- Monsieur RENARD Marcel, Conseiller communal, né à Verviers, le 9 juin 1943, belge, domicilié allée du Bourgmestre Miessen, 4 à 4821 DISON ;

- Monsieur CUGINI Emile, Conseiller communal, né à Thimister, le 12 avril 1935, belge, domicilié rue de Verviers, 30 à 4821 DISON ;

- Monsieur IVENS Gérard, Conseiller communal, né à Verviers, le 6 octobre 1954, belge, domicilié rue du Corbeau, 234 à 4820 Dison ;

- Monsieur HAMERS Didier, Conseiller communal, né à Sint-Josse-Ten-Noode, le 20 janvier 1970, belge, domicilié chemin de la Neuville, 88 à 4821 Dison ;

- Le Centre culturel représenté par sa présidente Madame BONNI Véronique, née à Verviers, le 24 juillet 1965, belge, domiciliée rue du Corbeau, 4 à 4820 DISON ;

- L'A.L.E. de Dison représenté par Monsieur ALBERTAL Jean, né à Verviers, le 7 février 1945, belge, domicilié rue Pire Pierre, 36 à 4821 DISON et M. HICK Hubert, né à Andrimont, le 1er juillet 1941, Belge, domicilié chemin du Vieux Moulin, 17 à 4821 Dison ;

- Le C.I.E.P. - M.O.C. de Dison représenté par Monsieur BLANJEAN Joseph, né à Andrimont, le 17 juin 1954, belge, domicilié rue Jean Mélein, 39 à 4821 DISON ;

- La 17ème Unité Scoute Duché de Limbourg (Unité scout de Dison) représentée par Monsieur HAMERS Didier, né à Sint-Josse-Ten-Noode, le 20 janvier 1970, belge, domicilié chemin de la Neuville, 88 à 4821 DISON ;

- La C.S.C. représentée par Monsieur BODSON Alain, né à Verviers, le 29 mai 1966, belge, domicilié rue Xhavée, 32 à 4800 VERVIERS ;

- La crèche "Les Petits Loups" représentée par Madame GARDIER Pascale, née à Verviers, le 23 octobre 1968, belge, domiciliée avenue Nicolas Crutzen, 48 à 4820 DISON ;

- l'asbl « Jeunesse et Sports – CSLI Dison » représentée par Mademoiselle BROCKAERT Vinciane, née à Verviers, le 18 novembre 1965, belge, domiciliée rue de Mont, 101 à 4820 Dison ;

- l'asbl « Solidarité Dison » représentée par Madame JONGEN-LAHAYE Jeannine, née à Wegnez, le 10 novembre 1935, belge, domiciliée rue Adolphe Hardy, 6 à 4820 Dison.

De remplacer l'article 4 des statuts par le texte suivant :

Article 4 : Buts sociaux

L'association a pour buts de :

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

- promouvoir le développement local durable par l'amélioration de la qualité de vie sur le plan économique et la création d'emploi ;
- réunir tout ou partie des acteurs locaux et supra locaux dans un partenariat de développement local ;
- identifier les besoins et les potentialités locales et déterminer un plan d'action.

De remplacer l'article 33 des statuts par le texte suivant :

Article 33 : En cas de difficultés entre associés

Si des difficultés surgissent entre associés sur le sens des statuts ou sur les résolutions prises par l'association, elles seront tranchées par trois arbitres. Chaque partie désignera un arbitre et le troisième sera désigné par les deux premiers.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Monsieur Jean-Paul MAWET, Echevin ;
- Monsieur Marcel RENARD, Conseiller communal ;
- Monsieur Emile CUGINI, Conseiller communal ;
- Monsieur Didier HAMERS, Conseiller communal ;
- Monsieur Gérard IVENS, Conseiller communal ;
- La C.S.C. représentée par Monsieur Alain BODSON ;
- La Crèche <<Les Petits Loups >>, laquelle désignera son représentant ;
- Le Centre culturel, lequel désignera son représentant ;
- L'Agence Locale pour l'Emploi, représentée par Monsieur Jean ALBERTAL et M. Jean HICK.

A l'issue de l'assemblée générale, le Conseil d'administration se réunit en vue de procéder à la nomination de :

Président : Monsieur Jean-Paul MAWET, Echevin ;
Secrétaire : Monsieur Alain BODSON, délégué C.S.C. ;
Trésorier : Monsieur Didier HAMERS, Conseiller communal.

Et désignent comme responsable à la gestion journalière Monsieur Jean-Paul MAWET.

Ces mandats feront l'objet d'une nouvelle procédure de désignation à la suite de la prochaine Assemblée générale.

Déposé en même temps le Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 07 avril 2011 que les statuts coordonnés

Jean-Paul MAWET
Délégué à la gestion journalière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2011 - Annexes du Moniteur belge